



PREAVIS » MUNICIPAL No 10-2015 « CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET  
COMMUNAL DE L'EXERCICE 2015, 1ÈRE SERIE »  
CREDIT DEMANDE CHF 28'000.00

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY  
PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Séance du Conseil communal du 27 mai 2015

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 11 mai 2015 à la Maison pulliérane. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic et de M. Claude-Alain Chuard, Chef du Service des finances qu'elle remercie pour les précisions apportées aux commissaires.

C'est une bien modeste 1<sup>ère</sup> série qui est présentée au Conseil, mais le contrôle des charges dépassant le budget oblige à présenter cette demande, quel qu'en soit le montant.

### **Unique point du préavis**

#### 3.1 Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel - dépenses urgentes et imprévisibles

Le remboursement de l'assurance perte de gains (APG) de CHF 65'000 sur CHF 93'000 intervenant sur l'exercice 2015, c'est la somme nette de CHF 28'000 qui est demandée.

En ce qui concerne la Voirie, la maladie et les accidents des collaborateurs sont une coïncidence et non le fruit d'un problème au sein du Service. En revanche cela a poussé à l'engagement anticipé du remplaçant du futur retraité pour compenser leur absence.

D'une manière générale, les Ressources Humaines suivent les statistiques d'absentéisme dans une démarche préventive et, en cas de signal d'alerte, elles sont prêtes à assurer le suivi des cas.

### **Vote**

Le préavis est accepté à l'unanimité par 10 oui.

### **Conclusion**

La Commission des finances vous demande donc d'accepter les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 10-2015, soit

D'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2015, 1ère série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 28'000.00.

Pour la Commission des finances  
Anne Schranz, rapporteur

Pully, le 16 mai 2015